

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Direction des Bâtiments et Moyens - Acquisition de véhicules industriels, matériels et engins de Voirie - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des programmes de renouvellement des matériels roulants, la Direction des Bâtiments et Moyens est chargée de l'achat des véhicules industriels, des matériels et des engins utiles à la Direction de la Voirie.

Ces acquisitions, prévues dans le plan de renouvellement des véhicules et inscrites dans le Programme Pluriannuel d'Investissement sur l'exercice 2012, nécessitent de lancer une procédure de mise en concurrence sur la base d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

L'étendue et le rythme des achats ne pouvant être déterminés avec précision, le marché sera à bons de commande sans montant minimum ni maximum, en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché comportera 10 lots faisant l'objet de marchés séparés, désignés comme ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Châssis porteur de 3.5 T de PTAC équipé d'une biberne
2	Châssis porteurs équipés d'une biberne et offrant 1 500 kg minimum de charge utile
3	Châssis porteurs équipés d'une biberne, d'une grue auxiliaire à l'arrière de la cabine offrant et offrant 2 500 kg minimum de charge utile
4	Châssis porteurs de 10 T minimum de PTAC équipés d'une biberne et d'une grue auxiliaire à l'arrière de la cabine
5	Châssis porteurs équipés d'un enrobeur projeteur de matériaux de réparation de chaussée

6	Châssis de 16 T de PTAC équipés d'un bras hydraulique de classe 2
7	Mini pelles sur chenilles
8	Chargeuses pelleteuses 4X4 de 8 T mini en ordre de marche
9	Chariots télescopiques 4X4 sur pneus à charge déportée
10	Coffre à enrobés de 3m ³ de capacité sur berce amovible de classe 2

Le marché sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible par périodes successives annuelles, dans la limite de 3 reconductions.

L'opération inscrite au P.P.I sur l'exercice 2012, sera financée par les crédits de la Voirie au chapitre 21, compte 21571, fonction 8220, CRB TG00, programme VEB00 et estimée à 1.421.964 euros H.T soit 1.700.670 euros T.T.C.

	DESIGNATION DES MATERIELS	NOMBRE PAR LOT pour la période initiale	ESTIMATION TOTALE HT PAR LOT pour la période initiale (2012)
LOT N°1	Châssis porteur de 3,5 T de PTAC équipé d'une b benne	1	33 946 €
LOT N°2	châssis porteurs équipés d'une b benne et offrant 1 500 kg minimum de charge utile	1	49 222 €
LOT N°3	Châssis porteurs équipés d'une b benne, d'une grue auxiliaire à l'arrière de la cabine et offrant 2 500 kg minimum de charge utile	1	96 154 €
LOT N°4	châssis porteurs de 10 T minimum de PTAC équipés d'une b benne et d'une grue auxiliaire à l'arrière de la cabine	2	202 174 €
LOT N°5	châssis porteurs équipés d'un enrobeur projeteur de matériaux de réparation de chaussée	4	657 065 €
LOT N°6	châssis de 16 T de PTAC équipés d'un bras hydraulique de cl. 2	1	106 187 €
LOT N°7	mini pelles sur chenilles	1	37 625 €
LOT N°8	chargeuses pelleteuses 4X4 de 8 T mini en ordre de marche	2	144 273 €
LOT N°9	Chariots télescopiques 4X4 sur pneus à charge déportée	1	56 856 €

LOT N°10	coffre à enrobés de 3 m3 de capacité sur berce amovible de classe 2	1	38 462 €
			1 421 964 €

Les services communautaires ont donc mis au point un dossier de consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert européen, dont un exemplaire est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

- ▶ Lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,
- ▶ Signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- ▶ Procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59.III du code des marchés publics, soit par voie d'un marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1 et 35.II.3 dudit Code,
- ▶ Signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU les documents de la consultation mis à la disposition des élus communautaires conformément aux articles L2121-12 et L2121-13 du C.G.C.T. ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Pour les besoins de la Direction des Voiries, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen permettant l'acquisition de matériels roulants.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 2 : Le dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : Cette dépense sera imputée sur les crédits de la direction Voirie, chapitre 21, compte 21571, fonction 8220, CRB TG00 et TC00, programme VEB00, conformément au Programme Pluriannuel d'Investissement 2011-2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2012**

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2012

Mme. MICHÈLE ISTE